

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 novembre 2023**

N° 231123097

PERSONNEL COMMUNAL - Modification du tableau des effectifs

L'an deux mil vingt trois, le vingt trois novembre à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 16 novembre 2023 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS Mme MELIANE - Mme TORDJMAN - M. DAUDET - M. AGGOUNE - M. ALLAIS - Mme JOUBERT - Mme HERRATI - M. BOMBLED - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - Mme HUSSON-LESPINASSE - M. NKAMA - M. CRESPIAN - M. GUITOUNI - M. MASO - Mme SCHAFER - M. GIRY - Mme MAZIÈRES - M. EL ARCHE - Mme VÉRIN - M. PELLETIER - Mme LABADO - Mme POP - M. BENAOUADI - Mme SAUSSURE-YOUNG - Mme JAY - Mme CARTEAU - M. MOKHBI - Mme GROUX - M. LEFEUVRE - M. SEHIL .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 33

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 31

Représentés : 2

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 0

ABSENTS REPRESENTES Mme ALITA par Mme JAY - Mme VILATA par Mme GRUOSSO.

SECRETARE Nadia GROUX

La séance est ouverte à 20h30.

PERSONNEL COMMUNAL - Modification du tableau des effectifs

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Franck BOMBLED Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 313-1, L. 332-8, L. 332-13, L. 332-14,

VU sa délibération n°231003083 en date du 3 octobre 2023, portant en dernier lieu modification du tableau des effectifs,

VU l'organigramme des services municipaux

VU le budget communal,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à des modifications du tableau des effectifs afin de l'actualiser en fonction de nominations prononcées dans le cadre de l'avancement de grade au titre de l'année 2023,

APRES examen par la Commission « Une ville avec un service public fort et adapté aux enjeux de demain » en date du 15 novembre 2023.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} - **APPROUVE** la création des postes suivants :

- 10 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe
- 20 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe
- 1 bibliothécaire principal
- 1 adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
- 1 éducateur activités physiques et sportives
- 2 adjoints d'animation principaux de 1^{ère} classe

ARTICLE 2 – **MODIFIE** le tableau des effectifs comme suit :

ANNEXE ETAT DES EFFECTIFS (temps complet)							
GRADES OU EMPLOIS		03/10/2023		Modification délibérative		23/11/2023	
FILIERE ADMINISTRATIVE	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Suppression	Création	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus
Directeur général des services	A	1	1			1	1
Directeur général adjoint des services	A	4	2			4	2
Collaborateur de cabinet	A	1	1			1	1
Attaché hors classe (dont 2 emplois fonctionnels)	A	2	2			2	2
Attaché principal (dont 1 emploi fonctionnel)	A	10	9			10	9
Attaché	A	25	24			25	24
Rédacteur principal 1 ^{ère} cl	B	8	5			8	5
Rédacteur principal 2 ^{ème} cl	B	5	5			5	5
Rédacteur	B	11	6			11	6
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl	C	33	31		10	43	31
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl	C	30	25			30	25
Adjoint administratif	C	22	22			22	22
TOTAL(†)		162	133	0	10	162	133

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télerecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .../...

FILIERE TECHNIQUE	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Suppression	Création	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus
Ingénieur en chef	A	0	0			0	0
Ingénieur principal	A	5	5			5	5
Ingénieur	A	3	1			3	1
Technicien territorial pal 1cl	B	3	3			3	3
Technicien territorial pal 2cl	B	2	2			2	2
Technicien	B	3	3			3	3
Agent de maîtrise principal	C	9	8			9	8
Agent de maîtrise	C	10	9			10	9
Adjoint technique pal 1e classe	C	26	20		20	46	20
Adjoint technique pal 2e classe	C	68	66			68	64
Adjoint technique	C	82	74			82	82
TOTAL(2)		211	191	0	20	231	197

GRADES OU EMPLOIS		03/10/2023		Modification délibérative		23/11/2023	
FILIERE CULTURELLE	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Suppression	Création	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus
Bibliothécaire principal	A	0	0		1	1	0
Bibliothécaire	A	2	2			2	2
Attaché de conservation du patrimoine	A	0	0			0	0
Assistant de conservation patrimoine principal 1ère cl	B	1	1			1	1
Assistant de conservation patrimoine principal 2ème cl	B	2	1			2	2
Assistant de conservation patrimoine	B	3	1			3	1
Adjoint du patrimoine principal de 1e classe	C	4	4		1	5	4
Adjoint du patrimoine principal de 2e classe	C	3	3			3	3
Adjoint du patrimoine	C	4	4			4	4
TOTAL(3)		19	16	0	2	21	17

GRADES OU EMPLOIS		03/10/2023		Modification délibérative		23/11/2023	
FILIERE SPORTIVE	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Suppression	Création	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus
Educateur activités physiques et sportives	B	1	1		1	2	1
TOTAL(4)		1	1	0	1	2	1

GRADES OU EMPLOIS		03/10/2023		Modification délibérative		23/11/2023	
FILIERE MEDICO SOCIALE	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Suppression	Création	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus
SECTEUR SOCIAL							
Educateur de jeunes enfants	A	1	1			1	1
Assistant socio-éducatif	A	0	0			0	0
Agent spécialisés des écoles mat.pincipal 1ère cl	C	10	8			10	8
Agent spécialisés des écoles mat.pincipal 2ème cl	C	4	2			4	2
Assistants maternelles	CDI	13	13			13	13
TOTAL(5)		28	24	0	0	28	24
SECTEUR MEDICO-SOCIAL							
Médecin territorial hors classe	A	1	0			1	0
Infirmier en soins généraux hors classe	A	2	1			2	2
Infirmier en soins généraux	A	5	5			5	5
Infirmière de classe supérieure	B	1	1			1	0
Infirmière de classe normale	B	2	0			2	0
Auxiliaire de soins pal 1ère cl	C	0	0			0	0
Auxiliaire de soins pal 2ème cl	C	0	0			0	0
TOTAL(6)		11	7	0	0	11	7
SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE							
Cadre de santé médico technique	A	0	0			0	0
Technicien paramédical hors classe	A	1	1			1	1
Technicien paramédical de classe normale	B	1	0			1	0
TOTAL(7)		2	1	0	0	2	1

Délai et vie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télèrecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .../...

FILIERE ANIMATION	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Suppression	Création	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus
Animateur territorial principal 1cl	B	2	1			2	1
Animateur territorial principal 2cl	B	3	2			3	2
Animateur territorial	B	10	9			10	9
Adjoint territorial d'animation principal 1e cl	C	11	9		2	13	9
Adjoint territorial d'animation principal 2e cl	C	9	6			9	6
Adjoint territorial d'animation	C	47	45			47	43
TOTAL(8)		82	72	0	2	84	70

EMPLOIS AIDES	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Suppression	Création	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus
Contrat Emplois Avenir	CDD	0	0			0	0
Apprenti							
- secteur Petite Enfance social	CDD	2	0			2	0
- secteur Administratif	CDD	1	0			1	0
- secteur Enfance animation	CDD	0	0			0	0
- secteur Informatique administratif	CDD	0	0			0	0
Contrat A dultes relais	CDD	0	0			0	0
TOTAL(9)		3	0	0	0	3	0
TOTAL		509	445	0	35	544	450

ETAT DES EFFECTIFS (temps non complet)							
TOUTES FILIERES	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Suppression	Création	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus
Attaché							
- 1 Poste à 20h (57,14 % temps complet)	A	0,57	0,57			0,57	0,57
Assistant socio-éducatif							
- 1 Poste à 3h (48,57 % temps complet)	A	0,086				0,086	0
Psychologue de classe normale à 40%							
- 1 Poste à 14h (40 % temps complet)	A	0,40	0,40			0,40	0,40
- 1 Poste à 7h (20 % temps complet)	A	0,20	0,00			0,20	0,20
Technicien paramédical de classe normale							
- 1 Poste à 21h (60 % temps complet)	B	0,60	0			0,60	0
- 1 Poste à 7h (20 % temps complet)	B	0,20	0,00			0,20	0
Adjoint technique							
- 4 Postes à 26h (74,30 % temps complet)	C	2,97	2,97			2,97	2,23
- 4 Poste à 13h45 (39,28 % temps complet)	C	1,57	1,57			1,57	1,57
- 3 Poste à 9h15 (26,40 % temps complet)	C	0,79	0,53			0,79	0,53
TOTAL(10)		7,39	6,04	0	0	7,39	5,50
TOTAL GENERAL		516,39	451,04	0	35	551,39	455,50

ARTICLE 3 - DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la commune, chapitre 012 « Charges de personnel ».

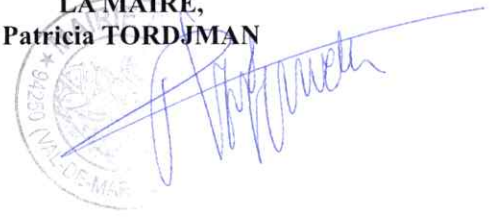
Par 25 voix pour, 8 voix abstentions,

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérécurscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .../...

Affiché le 27 novembre 2023
Reçu en préfecture le 27 novembre 2023
Identifiant de l'acte : 094-219400371-
20231123-10223-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an
que dessus,
Et ont, au registre, signé les membres présents.

LA MAIRE,
Patricia TORDJMAN

A circular official stamp is partially visible, containing the text "94250" and "VAL-DE-MAR". A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .../...